

DEC211489DR07

Décision portant nomination de Mme CELINE SCOTE-BLACHON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201522DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon » et nommant M. Olivier BERTRAND en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5292 en date du mardi 27 avril 2021 ;

Considérant que Mme CELINE SCOTE-BLACHON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme CELINE SCOTE-BLACHON, technicienne de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon » à compter du mercredi 28 avril 2021.

Mme CELINE SCOTE-BLACHON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme CELINE SCOTE-BLACHON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bron le mercredi 28 avril 2021.

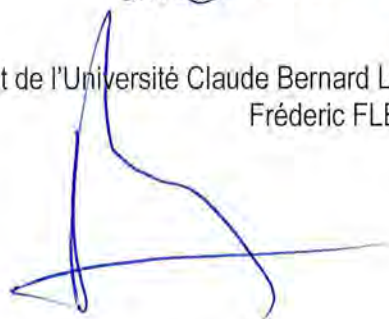
Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Le directeur de l'unité
Olivier BERTRAND
UCBL - UJM
INSERM U1028 - CNRS UMR5292
Directeur de CRNL
Olivier BERTRAND

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY




Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69